



Grangeneuve

Guide de la personne en formation

Année scolaire
2017/2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

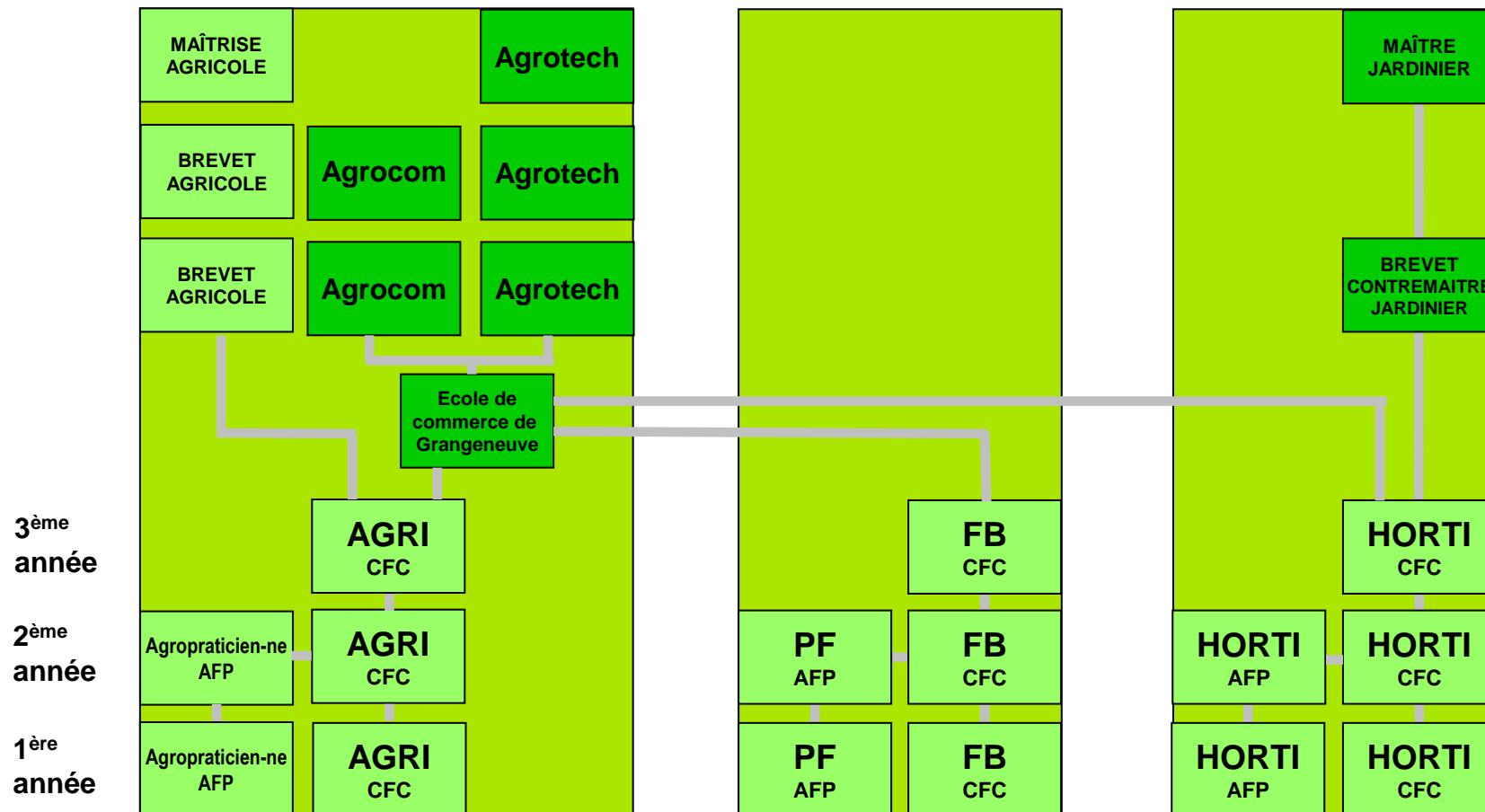
Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Centre de formation des métiers de la terre et de la nature (CFTN)

FILIERE AGRICOLE

FILIERE FORESTIERE

FILIERE HORTICOLE



Agropraticien-ne
AGRI
Agrocom /
Agrotech

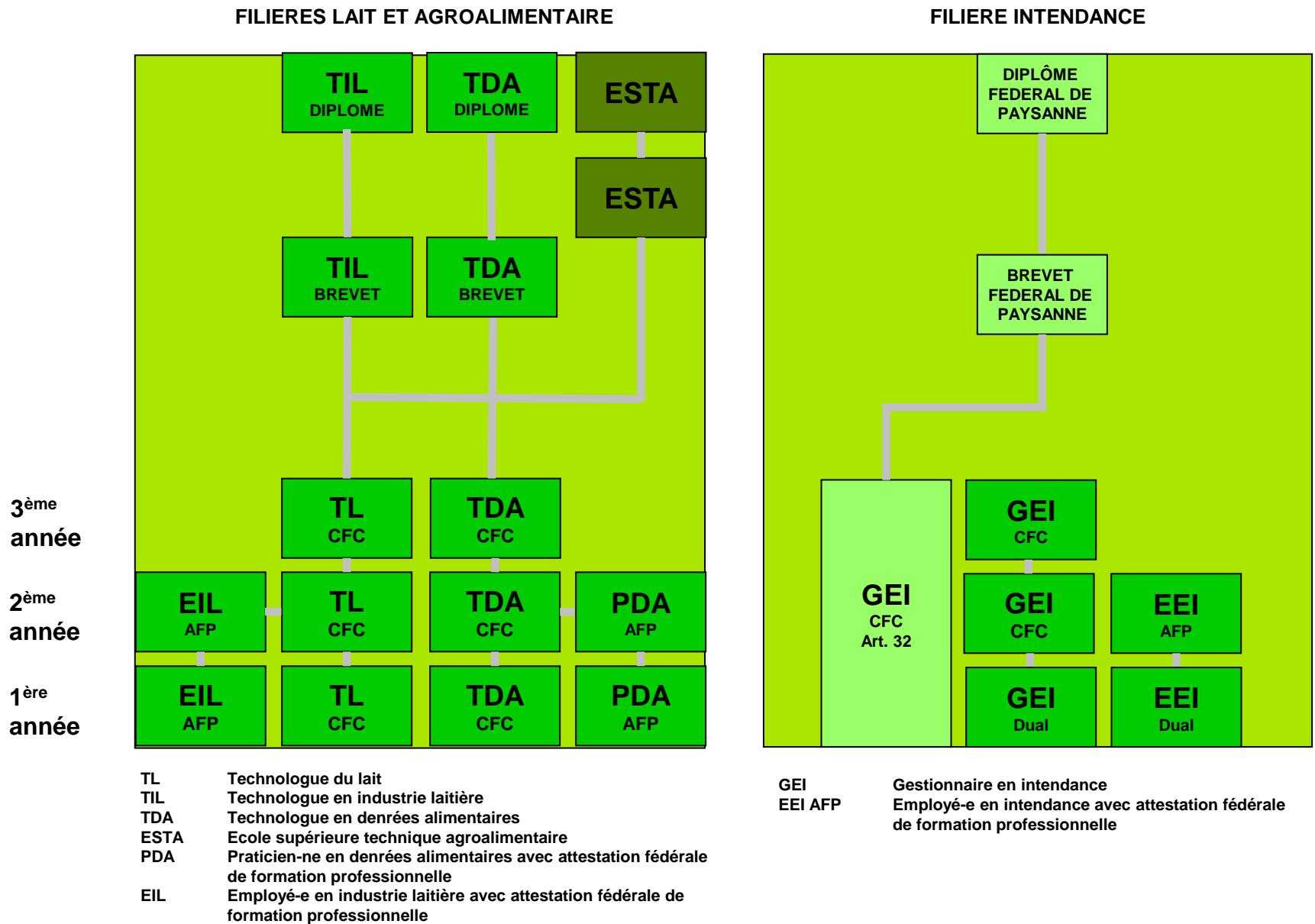
Formation avec attestation fédérale
de formation professionnelle
Ecole professionnelle d'agriculture
Ecole supérieure d'agrocommerce et
d'agrotechnique

PF Praticien forestier avec attestation fédérale
de formation professionnelle
FB Ecole professionnelle des forestiers-
bûcherons

HORTI AFP Formation avec attestation fédérale
de formation professionnelle
Ecole professionnelle d'horticulture

HORTI Examen partiel Conducteur de travaux / Chef de cultures

Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire (CILA)



Nom et prénom de la personne en formation : _____

Classe : _____

Professeur de classe : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Les règles et recommandations émises dans le présent guide concernent aussi bien l'école que les cours interentreprises (CI).

Afin de simplifier la lecture, le terme "secrétariat" est utilisé dans ce document pour nommer le secrétariat du centre de formation auquel est rattachée votre filière de formation.

Sommaire

Mot de bienvenue de la Direction	1
Introduction	2
Assurance-qualité	3
Informations pratiques	4
Références légales	4
Aide financière	4
Heures d'ouverture des bâtiments	4
Heures d'ouverture du secrétariat	4
Carte d'étudiant / Code informatique / Duplicata	4
Bibliothèque	5
Photocopies	5
Courrier aux enseignants	5
Changement d'adresse	5
Formation supérieure	5
Horaires, retards, absences, congés, vacances	6
Horaires	6
Retards et absences	6
Demandes de congé	7
Vacances	7
En classe	7
Informations générales	7
Comportement dans l'école	7
Restitution de travaux personnels	8
Salles d'informatique	8
Non-respect du guide	9
Art. 52 Sanctions disciplinaires	9
Art. 53 Détermination de la sanction	9
Assurances par rapport à la formation professionnelle à Grangeneuve	10
Assurance-maladie	10
Assurance-accidents professionnels et non professionnels	10
Assurance responsabilité civile	10
Assurance en cas de transport	10
Divers	11
Premiers secours	11
Vol	11
Alarme incendie	11
Stationnement	11
Déplacement sur le site	11
Déplacement en voiture (par exemple trajet pour venir à l'école)	11
Déplacement dans l'école	12
Restaurant	12
Tenue vestimentaire	12
Appareils électroniques	12
Fumée	12
Déchets	12
Mesures de soutien et d'accompagnement	13
Médiation	14
Horaires de bus	15

Mot de bienvenue de la Direction

Chères apprenties, Chers apprentis,
Chères personnes en formation,

Soyez les bienvenus à l’Institut agricole de Grangeneuve. Vous avez choisi un métier et vous mettez maintenant tout en œuvre pour devenir un professionnel reconnu. Vous former à Grangeneuve est une étape importante de votre réussite et nous sommes heureux de vous accompagner tout au long de votre formation.

Durant ces prochains mois, faites preuve d’ouverture d’esprit et de cœur, montrez-vous curieux, partez à la découverte de votre futur univers professionnel, posez beaucoup de questions, soyez exigeant avec vous-même et avec vos enseignants.

L’Institut accueille des personnes en formation et des professionnels des métiers de la terre et de la nature, de l’agroalimentaire, de l’économie familiale et de l’intendance, de la santé et du social. De nombreux groupes externes utilisent régulièrement les bâtiments de l’Institut. Ce sont autant d’occasions d’être en contact avec des compétences, des cultures, des idées différentes et donc d’aller à la rencontre des autres dont certains, d’ailleurs, seront vos futurs partenaires professionnels.

Grangeneuve vous offre des infrastructures modernes et des espaces de qualité propices à l’étude. A vous de les utiliser de manière pertinente et d’agir en sorte qu’ils le restent pour vous et pour les autres.

Bien entendu, il vous faudra faire des choix et renoncer à certaines activités afin de vous concentrer sur vos objectifs de formation. Parfois même, vous douterez. Alors nous vous aiderons à persévérer.

Puis ce sera le temps du succès et de la fête ! Et nous accueillerons votre réussite avec une immense joie.

Nous vous souhaitons beaucoup de satisfaction à Grangeneuve et plein succès dans vos activités.

Pascal Toffel, Directeur

Introduction

L'école est un lieu privilégié où la personne en formation acquiert des connaissances, des aptitudes et approfondit ses valeurs. Elle mise sur le rôle actif de chacun dans son développement professionnel, personnel et social.

Afin de favoriser ce développement, l'école propose un lieu de vie stimulant et respectueux des personnes. Elle est aussi un endroit privilégié d'apprentissage professionnel et personnel. Dès lors, il importe que chacun prenne ses responsabilités face aux activités et aux services offerts par l'école.

Bien fonctionner et assurer une vie en commun harmonieuse exigent un engagement et une réciprocité où chacun est responsable à la fois de lui-même et de l'autre, agit en concertation avec l'ensemble de l'école et ce, dans un esprit de respect et de convivialité de toutes les personnes qui la fréquentent.

Par son comportement, la personne en formation contribue au bon fonctionnement, au climat d'école propice à la formation, à la bonne ambiance dans la maison. Elle ne court pas dans les corridors, ne dérange pas les collègues qui travaillent, ne crie pas : en un mot, elle respecte le calme des lieux publics (corridors, restaurant,...).

C'est la raison pour laquelle chaque personne en formation a droit :

- > à des cours de qualité dispensés dans un climat favorable : dès lors, elle est assidue aux cours ;
- > au respect : par conséquent, elle doit aussi respecter les autres ;
- > à l'autonomie et à la responsabilité : ainsi, elle se prend en charge dans sa vie de personne en formation ;
- > à un environnement riche et stimulant : aussi, elle respecte tous les biens qui l'entourent ;
- > à la sécurité : par conséquent, elle agit avec prudence.

En cas de besoins, questions, conflits, chaque personne en formation peut s'adresser, dans l'ordre hiérarchique, à son professeur de classe, au chargé de filière ou doyen, au chef du centre, à la médiation ou à la direction de Grangeneuve.

Assurance-qualité

La réussite de votre formation dépend de la qualité de l'enseignement, mais aussi de votre engagement et de votre participation active.

Dans le but de préciser les priorités de votre formation, chaque enseignant vous présente les objectifs de sa branche au début du cours.

Votre avis et vos remarques nous sont très utiles pour améliorer sans cesse la qualité de nos prestations. Nous vous demanderons de nous donner votre avis lors des évaluations de la formation. De même, vous pouvez en tout temps nous faire part de vos propositions d'améliorations en remplissant un formulaire ad hoc que vous trouverez à l'entrée de chaque centre de formation.



Informations pratiques

Ce document a été préparé à votre attention. Il vous fournit les informations utiles au bon déroulement de votre formation.

Références légales

Le présent guide a pour base :

- > la Loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG)
- > le Règlement du 10 juillet 2007 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (RIAG)

Aide financière

- > Une bourse d'étude peut être demandée au canton et, dans certains cas, à la commune de domicile.
- > Le formulaire ainsi que d'autres informations se trouvent sur le site internet du Service des subsides de formation :
www.admin.fr.ch/ssf
ou au numéro de téléphone suivant : 026 305 12 51.

Heures d'ouverture des bâtiments

- > Les bâtiments de Grangeneuve sont ouverts de 7 h 30 à 18 h 00.

Heures d'ouverture du secrétariat

- > Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 (lundi à jeudi) et 16 h 30 le vendredi.

Carte d'étudiant / Code informatique / Duplicata

- > La carte d'étudiant est délivrée au début de l'année de formation. En cas de perte, le secrétariat en établira une nouvelle au prix de CHF 10.-.
- > Un code informatique est délivré à chaque étudiant en début d'année. En cas de perte, le secrétariat en délivre un nouveau pour le prix de CHF 5.-.
- > Les duplicatas des notes et attestations de l'année en cours sont facturés au prix de CHF 10.- /pièce.

Bibliothèque

- > La bibliothèque de Grangeneuve se situe dans le bâtiment principal (bâtiment R).
- > Heures d'ouverture :

Lundi	10 h 00 – 12 h 00	et	12 h 45 – 17 h 30
Mardi	10 h 00 – 12 h 45	et	13 h 30 – 16 h 45
Mercredi	10 h 00 – 16 h 45	(sans pause)	
Jeudi	10 h 00 – 12 h 00		
Vendredi	12 h 30 – 13 h 00		

Photocopies

- > Un photocopieur noir/blanc est à disposition des personnes en formation dans chaque centre.
- > Des cartes rechargeables sont disponibles au secrétariat (10 ct. la photocopie).
- > Un photocopieur noir/blanc avec monnayeur est à disposition dans le bâtiment principal (R).

Courrier aux enseignants

- > Le courrier destiné aux enseignants peut être déposé :
 - pour le CFTN : dans la boîte aux lettres bleue qui se trouve à l'entrée du secrétariat ;
 - pour le CILA-N : dans la boîte aux lettres qui se trouve dans le couloir après le secrétariat ;
 - pour le CILA-P : au secrétariat.

Changement d'adresse

- > Tout changement d'adresse doit être annoncé immédiatement au secrétariat.

Formation supérieure

- > Les étudiants ES domiciliés hors canton doivent remplir le formulaire "Données personnelles" et remettre une attestation de domicile.
- > Le formulaire se trouve sur le site internet de Grangeneuve : www.grangeneuve.ch → Formation → Ecole supérieure → Télécharger.

Horaires, retards, absences, congés, vacances

Horaires

- > La présence aux cours, ateliers, visites et stages est obligatoire.
- > Les horaires et le calendrier scolaire de chaque classe sont affichés sur les panneaux ou dans le livre de classe et se trouvent également sur le site internet de l'école sous : www.grangeneuve.ch → Formations → Hyperplanning.
- > Durant les stages, les horaires des institutions ou entreprises doivent être strictement observés.

Retards et absences

- > Tout retard doit être justifié auprès de l'enseignant.
- > Un retard de plus de 10 minutes entraîne une notification écrite d'absence pour la période en cours.
- > Les absences doivent être annoncées avant le cours par téléphone au secrétariat.
- > Les élèves internes doivent également annoncer leur absence au responsable du foyer (tél. 026 305 59 31).
- > Si une absence pour maladie ou accident se prolonge au-delà de 3 jours, elle doit être justifiée par un certificat médical.
- > Une lettre d'excuse avec justification d'absence est présentée à la direction de l'école lors du retour aux cours (pour les cours blocs, au plus tard 2 semaines après le cours). Elle doit être signée par le représentant légal (si mineur) et par le formateur en entreprise.
- > Lors des stages, les retards et absences doivent également être annoncés au secrétariat du centre de formation et à l'entreprise formatrice.
- > En cas d'absence lors d'un test pour note, la personne en formation prendra contact sans délai avec l'enseignant. La session de rattrapage peut avoir lieu en dehors de l'horaire habituel. En cas d'absence non justifiée lors d'un test, la note 1 sera attribuée (Art. 34 RIAG).
- > En cas d'absence d'un enseignant dans les dix minutes qui suivent le début du cours, l'élève de service avertit le secrétariat. Les personnes en formation ne quittent en aucun cas la salle de classe sans autorisation.

Demandes de congé

- > La demande de congé doit être présentée à la direction de l'école par écrit au plus tard une semaine à l'avance et être signée par le représentant légal (si mineur) et par le formateur en entreprise.
- > Pour le service militaire et la protection civile, l'ordre de marche doit être présenté à la direction de l'école dès réception.
- > Pour une activité « Jeunesse et Sport », la convocation doit être présentée à la direction de l'école au plus tard une semaine à l'avance.
- > Les congés pour des raisons familiales ou privées, les consultations chez le médecin ou le dentiste (sauf urgence), les examens de conduite, les expertises de véhicules, etc., doivent être pris en dehors des horaires scolaires.

Vacances

- > Les vacances doivent être prises pendant les pauses scolaires.

En classe

Informations générales

- > Chaque filière de formation dispose de panneaux d'affichage avec les informations la concernant.
- > Les informations spécifiques à chaque classe se trouvent sur le panneau d'affichage ou dans le livre de classe.
- > Hyperplanning informe du programme de cours.

Comportement dans l'école

- > La personne en formation demande la parole en levant la main, ne se déplace pas pendant les cours, ne mange pas, ne boit pas de boissons sucrées dans les salles de classe, dans les corridors et laisse sa place propre.
- > La consommation d'alcool est interdite avant et pendant les cours, sur le site de Grangeneuve ainsi que pendant les excursions.
- > Il est strictement interdit de consommer des drogues ou toute autre substance illicite sur le site de Grangeneuve.
- > Il est interdit de rentrer dans les bâtiments (p.ex. après un exercice aux champs ou à l'écurie) avec les chaussures sales.
- > Selon un tournus établi par la direction de l'école, une personne en formation est chargée d'apporter le livre de classe en salle de cours et de le remettre à sa place en fin

de journée ; elle nettoie le tableau, veille à l'ordre dans la classe et à ce que les chaises soient sur les bureaux en fin de journée.

- > La dernière personne quittant la salle éteint la lumière et ferme les fenêtres.
- > Chaque personne respecte l'équipement des classes et maintient l'ordre et la propreté. En cas de dégâts qui devront être signalés immédiatement au professeur de classe, la réparation du dommage est à la charge de la personne fautive.
- > Afin de respecter le calme dans les corridors, la personne en formation ne court pas et ne crie pas dans les corridors, n'écoute pas de musique - ni sur son smartphone, ni avec de petits haut-parleurs.
- > La personne en formation ne peut fumer que pendant les pauses. Ceci est valable pour tous les cours. A Grangeneuve, on ne fume qu'à l'extérieur des bâtiments.
- > L'indiscipline, la fraude et le manque d'application ou de travail sont sanctionnés (tiré du RIAG, art. 17).
- > En cas de tricherie pendant un examen, la note 1 est attribuée.

Restitution de travaux personnels

- > En cas de non-respect du délai de remise des travaux, la note 1 sera attribuée.
- > Les travaux d'élèves ne sont ni photocopiés ni imprimés ni reliés par les secrétariats d'école.
- > Au CFTN, il y a une imprimante noir/blanc au 3^e étage.

Salles d'informatique

- > La personne en formation respecte le silence, elle ne boit pas et ne mange pas dans la salle.
- > La personne en formation éteint son ordinateur et les lumières en quittant la salle. Elle veille à maintenir la place de travail propre pour les utilisateurs suivants.
- > Les réservations affichées sur les portes des salles informatiques sont prioritaires.
- > Chaque personne en formation signe une charte garantissant le bon usage des outils informatiques et s'engage à la respecter.
- > L'utilisation d'un mot de passe est nécessaire. La marche à suivre se trouve sur chaque PC. En cas d'oubli, un nouveau mot de passe facturé CHF 5.- est attribué.
- > Le service informatique exerce des contrôles ponctuels de surveillance à distance.

Non-respect du guide

Sur la base des articles 52 et 53 du Règlement sur l’Institut agricole de l’Etat de Fribourg (RIAG), le non-respect de ce guide peut entraîner les conséquences suivantes, selon la gravité :

Art. 52 Sanctions disciplinaires

¹ Le ou la chef-fe du centre de formation peut prononcer les sanctions suivantes :

- a. Le blâme
- b. L’avertissement
- c. La suspension de la fréquentation des cours pour une durée d'une à six semaines
- d. La menace d'exclusion
- e. L'exclusion

² La sanction peut aussi consister en l'exécution d'une activité d'intérêt général.

³ La sanction disciplinaire peut être assortie de conditions.

Art. 53 Détermination de la sanction

¹ Le genre et la mesure de la sanction sont déterminés compte tenu de la faute de la personne en formation, des circonstances du cas et de l’atteinte portée à la bonne marche du centre de formation.

² Les sanctions peuvent être cumulées.

³ Sauf cas grave, l'exclusion ne peut être prononcée que si elle a été précédée d'une menace d'exclusion.

Assurances par rapport à la formation professionnelle à Grangeneuve

Assurance-maladie

- > Les primes de l'assurance-maladie sont à la charge de la personne en formation.

Assurance-accidents professionnels et non professionnels

- > Pour les personnes en formation sous contrat d'apprentissage, l'assurance est de la responsabilité de l'employeur.
- > Pour les personnes en formation qui ne sont pas sous contrat d'apprentissage, les primes de l'assurance LAA sont à la charge de la personne en formation.

Assurance responsabilité civile

- > Cette assurance est à la charge de la personne en formation.

Assurance en cas de transport

- > Avec l'accord de la Direction, les personnes en formation peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les excursions, voyages d'étude, activités sportives, travaux hors de l'école. Lorsqu'ils le font, c'est sous la propre et exclusive responsabilité des détenteurs, conducteurs et passagers. L'assurance RC du véhicule est à la charge de la personne en formation.



Divers

Premiers secours

Pour joindre l'équipe des premiers secours → 026 305 55 01

lundi – jeudi : 7 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 17 h 00
vendredi : 7 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30

En dehors de ces heures → 144

Note: Il n'y a pas de Dafalgan ou autres médicaments dans les pharmacies.

Vol

> L'école décline toute responsabilité en cas de vol.

Alarme incendie

- > Presser le bouton d'alarme
- > Alerter le 118
- > Sauver les personnes
- > Fermer les portes et fenêtres
- > Combattre le feu
- > Ne pas utiliser les ascenseurs, mais les escaliers

Stationnement

- > Des emplacements spécifiques sont réservés aux deux-roues.
- > Des places de parc sont attribuées aux personnes en formation.
- > Le stationnement sur les places réservées aux personnes handicapées, sans autorisation (endroits mentionnés), dans les zones réservées, sur les cases jaunes, hors case et dans les prés sera dénoncé à l'autorité.

Déplacement sur le site

- > Durant les heures de cours, il est interdit de se déplacer en véhicule sur le site de Grangeneuve.

Déplacement en voiture (par exemple trajet pour venir à l'école)

- > Les jeunes conducteurs qui prennent en charge d'autres personnes en ont la responsabilité. En cas d'accident, c'est la RC du détenteur du véhicule (et non du conducteur) qui interviendra pour couvrir les éventuels dommages causés à autrui.

Déplacement dans l'école

- › Sauf cas particuliers, il est interdit aux personnes en formation d'emprunter l'ascenseur.

Restaurant

- › Le restaurant de Grangeneuve propose chaque jour deux menus, des grillades et un buffet de salades. Un rabais de 20 % est accordé aux personnes en formation lors du paiement avec le badge.
- › Les plateaux-repas doivent être vidés : mettre les déchets (bouteilles, papier) dans les poubelles qui se trouvent près des armoires de rangement.

Tenue vestimentaire

Une tenue adaptée au monde professionnel est exigée durant les cours et en atelier, à savoir :

- › Un T-shirt, un pull ou une chemise qui couvre le ventre et la poitrine.
- › Les inscriptions discriminatoires ou à connotation sexuelle sont interdites.
- › Les pantalons « taille basse » ou « transparents » n'ont pas leur place dans une école.
- › Tout autre accessoire tel que casquette, lunettes de soleil, etc., est interdit en classe.
- › Lors du travail en atelier, les règles d'hygiène enseignées, le port de la tenue vestimentaire exigée et des chaussures adéquates doivent être respectés.
- › La propreté dans les vestiaires doit être respectée. Les vêtements non rangés dans les casiers seront enlevés.

Le non-respect de ces exigences peut entraîner l'exclusion du cours.

Appareils électroniques

- › Sauf autorisation de l'enseignant, l'utilisation de téléphones portables et de tablettes ou tout autre appareil électronique est interdite en classe et dans les ateliers.
- › Le chargement des téléphones portables est interdit durant les cours.

Fumée

- › Les bâtiments sont non-fumeurs. Des cendriers sont disposés à l'extérieur des bâtiments. Les mégots de cigarettes ne sont pas jetés par terre.

Déchets

- › Des poubelles « recyclage » sont à disposition devant tous les bâtiments. Vous êtes priés de séparer les déchets, l'alu, le PET et les mégots de cigarettes.

Mesures de soutien et d'accompagnement

A tous les apprentis suivant une formation de 3 ans à Grangeneuve :

- > Avez-vous régulièrement des notes insuffisantes dans les branches générales ou professionnelles ?
- > Souhaitez-vous améliorer vos techniques d'apprentissage ?
- > Avez-vous des difficultés lors de la préparation des évaluations ou des examens ?
- > Est-ce important pour vous d'effectuer vos devoirs de manière concentrée et efficace ?

Cherchez-vous de l'aide pour un des points cités ci-dessus ou aimeriez-vous simplement vous améliorer ?



Alors n'hésitez pas à vous annoncer.

Informez-vous auprès de votre chargé de filière / doyen / professeur de classe / enseignant-e d'eCG ou de Anita Meyer Häni à l'adresse : anierw@bluewin.ch

Le soutien est organisé 4 fois par semaine, en dehors des cours professionnels et n'occasionne pas de frais scolaires supplémentaires.

Le groupe de soutien de Grangeneuve se réjouit de vous accueillir.



Médiation

La médiation est avant tout une question de confiance. Elle est basée sur la confidentialité, l'impartialité et garantit une position neutre.

Les médiateurs apportent leur aide dans toute forme de difficultés rencontrées par les jeunes au niveau personnel, relationnel ou professionnel.

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Laurent Guisolan (allemand et français)

Courriel : laurent.guisolan@fr.ch

079 243 94 06

Isabelle Druey (français)

Courriel : isabelle.druet@fr.ch

079 852 62 58

Fabrice Pichonnaz (français)

Courriel : fabric.pichonnaz@fr.ch

079 787 37 61

Irène Schneuwly (allemand et français)

Courriel : schneuwlyi@edufr.ch

079 670 71 61

Isabelle Charrière (français)

Courriel : charrierei@edufr.ch

079 818 46 12

Françoise Ducrest (français)

Courriel : ducrestwaebf@edufr.ch

079 688 23 83

La direction de Grangeneuve

Grangeneuve, août 2017



Horaires de bus

(valable du lundi au vendredi jusqu'au 12.12.2017)

Horaire		
Fribourg	Grangeneuve	Bus
05.50	06.00	337
06.08	06.18	336
06.32	06.42	470
07.03	07.14	336
07.20	07.30	337
07.30	07.41	470
08.08	08.18	336
08.38	08.48	470
09.08	09.18	336
10.08	10.18	336
10.38	10.48	470
10.50	11.00	337
11.08	11.18	336
11.38	11.48	470
12.08	12.18	336
12.30	12.41	470
12.48	12.58	336
12.50	13.00	337
13.08	13.18	336
13.38	13.48	470
14.08	14.18	336
15.08	15.18	336
15.20	15.30	337
15.38	15.49	470
16.08	16.19	336
16.38	16.49	470
17.08	17.19	336
17.20	17.20	337
17.38	17.49	470
18.08	18.19	336
18.38	18.49	470
19.08	19.18	336
20.08	20.18	336
20.38	20.48	470
21.08	21.16	336
22.08	22.16	336
23.08	23.16	336

Horaire		
Grangeneuve	Fribourg	Bus
06.07	06.22	470
06.38	06.52	336
06.53	07.07	337
07.04	07.22	470
07.19	07.37	336
07.32	07.52	336
08.07	08.22	470
08.23	08.37	337
08.38	08.52	336
09.07	09.22	470
09.38	09.52	336
10.38	10.52	336
11.07	11.22	470
11.38	11.52	336
12.03	12.17	337
12.07	12.22	470
12.38	12.52	336
13.07	13.22	470
13.38	13.52	336
13.53	14.07	337
14.07	14.22	470
14.38	14.52	336
15.38	15.52	336
16.07	16.22	470
16.28	16.42	337
16.38	16.52	336
17.07	17.22	470
17.38	17.52	336
18.07	18.22	470
18.23	18.37	337
18.38	18.52	336
19.07	19.22	470
19.38	19.52	336
20.07	20.22	470
20.38	20.52	336
21.40	21.52	336
22.40	22.52	336
23.53	00.05	336

Horaires de bus

(valable du lundi au vendredi jusqu'au 12.12.2017)

Ligne 336	
Grangeneuve	Bulle
07.14	08.08
08.48	09.38
09.48	10.38
11.18	12.08
12.48	13.38
13.48	14.38
14.48	15.38
16.19	17.13
19.48	20.38

Ligne 336	
Bulle	Grangeneuve
05.50	06.38
06.41	07.32
09.20	10.08
11.50	12.38
14.20	15.08
15.20	16.08
16.20	17.08

Ligne RER			
Grangeneuve	Fribourg (arrivée)	Fribourg	Bulle
06.07	06.22	06.31	07.08
06.38	06.52	07.04	07.42
07.04	07.22	07.31	08.08
07.32	07.52	08.04	08.42
08.07	08.22	08.31	09.08
09.07	09.22	09.31	10.08
11.07	11.22	11.31	12.08
11.38	11.52	12.04	12.42
12.38	12.52	13.04	13.42
13.07	13.22	13.31	14.08
13.38	13.52	14.04	14.42
14.07	14.22	14.31	15.08
15.38	15.52	16.04	16.42
16.07	16.22	16.31	17.08
16.38	16.52	17.04	17.42
17.07	17.22	17.31	18.08
18.07	18.22	18.31	19.08
18.38	18.52	19.04	19.42
19.07	19.22	19.31	20.08

* départ à toutes les heures 04 et 31



Horaires de bus

(valable du lundi au vendredi jusqu'au 12.12.2017)

Ligne RER			
Bulle	Fribourg (arrivée)	Fribourg (départ)	Grangeneuve
05.52	06.28	06.32	06.42
06.20	06.56	07.03	07.14
06.52	07.28	07.30	07.41
07.20	07.56	08.08	08.18
07.52	08.28	08.38	08.48
08.20	08.56	09.08	09.18
08.52	09.28	10.08	10.18
09.20	09.56	10.08	10.18
09.52	10.28	10.38	10.48
10.20	10.56	11.08	11.18
10.52	11.28	11.38	11.48
11.20	11.56	12.08	12.18
11.52	12.28	12.30	12.41
12.20	12.56	13.08	13.18
12.52	13.28	13.38	13.48
13.20	13.56	14.08	14.18
13.52	14.28	14.38	14.48
14.20	14.56	15.08	15.18
14.52	15.28	15.38	15.48
15.20	15.56	16.08	16.19
15.52	16.28	16.38	16.49
16.20	16.56	17.08	17.19
16.52	17.28	17.38	17.48
17.20	17.56	18.08	18.19
17.52	18.28	18.38	18.49
18.20	18.56	19.08	19.18
18.52	19.28	19.38	19.48
19.20	19.56	20.08	20.18
19.52	20.28	20.38	20.48
		21.08	21.16
		22.08	22.16
		23.08	23.16

Horaires

Bus

Farvagny-le-Grand	Grangeneuve
5.47	6.07
6.18	6.38
6.35	6.53
6.42	7.04
7.09	7.32
7.47	8.07
8.05	8.23
8.18	8.38
8.47	9.07
9.18	9.38
10.18	10.38
10.47	11.07
11.18	11.38
11.45	12.03
12.18	12.38
12.47	13.07
13.18	13.38
13.35	13.53
13.47	14.07
14.18	14.38
15.18	15.38
15.47	16.07
16.10	16.28
16.47	17.07
17.18	17.38
17.47	18.07
18.05	18.23
18.18	18.38

Bulle	Fribourg
en train via Romont	
5.52	6.28
6.20	6.56
6.52	7.28
7.20	7.56

Direct à toutes les heures
20 et 52
jusqu'à 21h20; puis toutes les heures
Dernier train à 23 h 20

Grangeneuve	Farvagny-le-Grand
5.45	6.04
6.18	6.37
6.42	7.02
7.14	7.37
7.30	7.50
7.41	8.04
8.18	8.37
8.48	9.08
9.18	9.37
10.18	10.37
10.48	11.08
11.00	11.20
11.18	11.37
11.48	12.08
12.18	12.37
12.41	13.04
13.00	13.20
13.18	13.37
13.48	14.08
14.18	14.37
15.18	15.37
15.49	16.12
16.19	16.42
16.49	17.12
17.19	17.42
17.49	18.12
18.19	18.42
18.49	19.12

Fribourg	Bulle
en train via Romont	
6.04	6.42
6.31	7.08
7.04	7.42

Direct à toutes les heures
04 et 31
jusqu'à 21h04; puis toutes les heures
Dernier train à 00 h 06

Berne	Fribourg
Direct à toutes les heures	
04 - 15 - 34 et 45	

Fribourg	Berne
Direct à toutes les heures	
04 - 08- 34 - 41	
Omnibus à toutes les heures	
13 - 43	

Payerne	Fribourg
6.30	6.56
7.00	7.26
7.01	7.53
7.30	7.56
12.30	12.56
13.00	13.26
16.30	16.56
17.00	17.26

Fribourg	Payerne
16.04	16.29
16.35	17.00
17.04	17.29
17.35	18.00

Trains

Romont	Fribourg
A toutes les heures	
11 - 25 - 38 et 55	

Fribourg	Romont
A toutes les heures	
04 - 07 - 31 et 39	

Morat	Fribourg
6.16	6.47
7.01	7.30

Fribourg	Morat
16.13	16.44
16.30	16.58
17.13	17.44
17.30	17.58

Horaires complets sous :
www.cff.ch
[www\(tpf.ch](http://www(tpf.ch)
 Applications pour iPhones et Android

Contact pour les questions relatives à la formation

Centre de formation des métiers de la terre et de la nature (CFTN)
Route de Grangeneuve 31
CH-1725 Posieux
T +41 26 305 55 50
F +41 26 305 55 54
iagcftn@fr.ch

Centre de formation des métiers de l'intendance,
du lait et de l'agroalimentaire (CILA)

Métiers de l'intendance (CILA N) :
Route de Grangeneuve 4
CH-1725 Posieux
T +41 26 305 56 00
F +41 26 305 56 04
iag-cila-n@fr.ch

Métiers du lait et de l'agroalimentaire (CILA P) :
Route de Grangeneuve 31
CH-1725 Posieux
T +41 26 305 57 00
F +41 26 305 57 04
iag-cila-p@fr.ch

Impressum

© Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Rédaction Grangeneuve, Centre de formation des métiers de la terre et de la nature

Photographies Martine Wolhauser

Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Route de Grangeneuve 31
CH-1725 Posieux
T +41 26 305 55 00
F +41 26 305 55 04
grangeneuve@fr.ch
www.grangeneuve.ch

www.grangeneuve.ch/formations



 Grangeneuve - Institut agricole
 Grangeneuve - Landwirtschaftliches Institut
Campus Grangeneuve

